



garantie de vice caché sur un vehicule d'occasion

Par **BOSCH**, le **13/02/2011** à **18:22**

bonjour,

Le 15/12/2010, j'ai acheté dans une concession concession une Ford focus Trend 1,8 TDCI 115ch, avec une garantie contractuelle de 12 mois.Le véhicule à 72000 km au compteur pour une vente à 10300 euros.

Depuis le 25/12/2010, ce véhicule présente des défauts, à savoir :

- Le 25/12/2010, arrêt total du véhicule sur autoroute, remplacement de le pompe à injection (15 jours d'immobilisation).
- Le 02/02/11, impossibilité de démarrer, prise d'air sur support de filtre à air (immobilisation jusqu'au 08/02/11).
- Le 11/02/2011, arrêt total de véhicule sur route national, à ce jour aucune explication sur la panne.

puis je considérer ses pannes comme un vice caché? et que puis je faire?

merci

Par **razor2**, le **15/02/2011** à **07:37**

Bonjour, dans la mesure ou la concession prend en charge ces pannes, vous ne pouvez rien exiger de plus dans l'immédiat...